

226C0269
FR0010667147-FS0195

9 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

COFACE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 mars 2026, le groupe Crédit Agricole S.A. (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 février 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COFACE SA et détenir indirectement 8 070 391 actions COFACE SA représentant 8 030 203 droits de vote, soit 5,37% du capital et 5,35% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	7 558 182	5,03	7 558 182	5,03
LCL	38 858	0,03	0	ns
Banque Degroof Petercam SA (Belgique)	1 330	ns	0	ns
CA Indosuez Gestion (France)	467 021	0,31	467 021	0,31
CA Indosuez Fund Solutions (Luxembourg)	5 000	ns	5 000	ns
Total Groupe Crédit Agricole S.A.	8 070 391	5,37	8 030 203	5,35

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion concomitante d'accords et d'instruments financiers portant sur des actions COFACE SA.

À cette occasion, la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank² a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Le déclarant a précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 218 378 actions COFACE SA (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) résultant de la détention d'un contrat de « *swap de performance* » à dénouement physique, portant sur autant d'actions COFACE SA et exerçable jusqu'au 28 juillet 2026.

En outre, le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, 4 571 712 actions COFACE SA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) remises en pleine propriété à titre de garantie d'opérations d'emprunts de titres conclues avec des tiers.

¹ Sur la base d'un capital composé de 150 179 792 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrôlée par Crédit Agricole SA.